À FORBACH, PLUS DE 2 000 PLACES DE PARKING AU CENTRE-VILLE

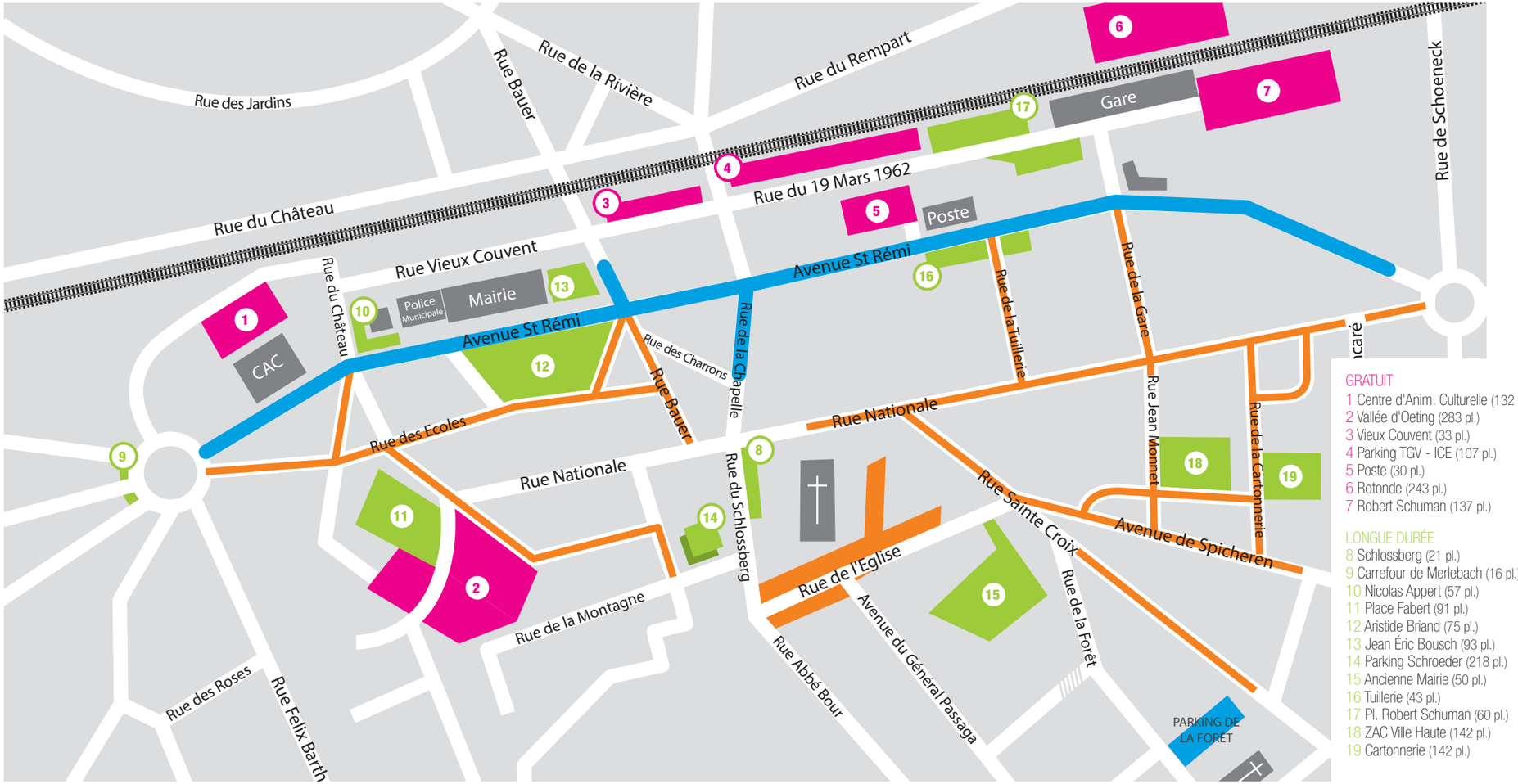

GRATUIT
1 Centre d'Anim. Culturelle (132 places)
2 Vallée d'Oeting (283 pl.)
3 Vieux Couvent (33 pl.)
4 Parking TGV - ICE (107 pl.)
5 Poste (30 pl.)
6 Rotonde (243 pl.)
7 Robert Schuman (137 pl.)

LONGUE DURÉE
8 Schlossberg (21 pl.)
9 Carrefour de Merlebach (16 pl.)
10 Nicolas Appert (57 pl.)
11 Place Fabert (91 pl.)
12 Aristide Briand (75 pl.)
13 Jean Éric Bousch (93 pl.)
14 Parking Schroeder (218 pl.)
15 Ancienne Mairie (50 pl.)
16 Tuillerie (43 pl.)
17 Pl. Robert Schuman (60 pl.)
18 ZAC Ville Haute (142 pl.)
19 Cartonnerie (142 pl.)

Zone bleue
(stationnement gratuit limité à 2h avec disque bleu)

Stationnement gratuit

Stationnement payant longue durée

Stationnement payant courte durée

Le stationnement courte durée est réservé aux emplacements en bordure de voirie. Pour des arrêts plus importants, privilégiez les parkings longue durée

Les tarifs à l'horodateur

La ville de Forbach s'est dotée de nouveaux horodateurs munis de claviers alphanumériques permettant d'enregistrer le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Vous pouvez régler votre redevance en espèces ou par carte bancaire.

Courte durée

30 mn GRATUIT*	
40 mn	0,10€
1h00	0,30€
1h10	0,40€
1h30	0,60€
2h00**	0,90€

2h30	5,00€
2h45	10,00€
3h00	20,00€

Longue durée

30 mn GRATUIT*	
1h00	0,30€
1h30	0,60€
2h00	0,90€
2h30	1,20€
3h00	1,50€
3h30	1,80€
4h00	2,10€
4h30	2,40€
5h00**	2,70€

6h00	5,00€
7h00	10,00€
8h00	20,00€

* Offre valable une fois par jour et par véhicule.

** Passés ces délais, la tarification devient dissuasive afin de permettre une rotation des véhicules

Horaires de paiement

Du lundi au samedi (sauf jours fériés) :
9h00 - 12h00 ; 14h00 - 19h00

Si vous avez été contrôlé par un agent municipal et que vous n'étiez pas en règle (défaut ou insuffisance de paiement), trois modalités s'offrent alors à vous pour le paiement :

- Régler votre FPS directement à l'horodateur par carte bancaire ou espèces (sous 5 jours)

- Régler votre FPS au bureau d'accueil de la Police Municipale (rue du Vieux Couvent – à l'arrière de la mairie) par carte bancaire, espèces ou chèque (sous 5 jours) aux horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 8h-12h / 13h30-17h30, le vendredi 8h-12h / 13h30-16h30. Tél. : 03 87 84 31 30.

- Régler votre FPS dès réception de votre avis de paiement dans votre boîte-aux-lettres selon la procédure indiquée, dans un délai de trois mois. A défaut de paiement, le montant du FPS est majoré de 50€.

En cas de dépassement de la durée de stationnement, le montant déjà réglé est déduit du montant du FPS de 20€

COMMENT
UTILISER L'HORODATEUR ?

Rendez-vous à l'horodateur le plus proche

Entrez le numéro d'immatriculation de votre véhicule, choisissez une durée et payez par CB ou en espèces

Plus besoin de retourner à votre véhicule, la ville est à vous !

⚠ Si la durée de stationnement n'est pas achevée, vous pouvez vous garer à un autre emplacement situé sur la **même zone** de paiement (courte durée/longue durée)

NOUVEAU !

POUR UN STATIONNEMENT PRATIQUE ET GRATUIT, UTILISEZ LES ZONES BLEUES !

Retrouvez ces informations et bien plus, sur
www.mairie-forbach.fr &

Conception : Ville de Forbach - Impression : REKA PRINT FR - 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique

À FORBACH STATIONNEZ MALIN

La Ville vous offre 30 minutes de stationnement par jour et par véhicule

Forbach

UNE VILLE ACCESSIBLE, PRATIQUE ET CONVIVIALE

Une nouvelle offre de stationnement

Comme pour toutes les villes en France, Forbach applique la réforme de stationnement sur la voie publique avec pour objectifs :

- Faciliter le stationnement de courte durée, essentiel à l'activité économique et commerciale du centre-ville,
- Améliorer la rotation des véhicules et éviter le stationnement abusif,
- Inciter à mieux utiliser les parkings périphériques pour le stationnement de longue durée,
- Encourager l'usage des transports en commun et des modes doux.

Pour toutes ces raisons, au-delà de 2H00 (courte durée) et 5H00 (longue durée) de stationnement, les prix augmentent de manière significative (voir tarifs au dos).

Création de zones bleues

Une nouvelle zone bleue a été créée dans le centre-ville, limitée à 2 heures (cf. plan du centre-ville au dos).
Vous pouvez également profiter de 23 places « arrêt-minute » situées à proximité des commerces, limitées à 15 ou 30 mn selon l'indication donnée sur le panneau.
Le stationnement est gratuit sur ces zones bleues à condition que les automobilistes placent bien en vue derrière leur pare-brise leur disque européen, disponible dans les commerces spécialisés pour automobiles. En cas de non-respect de présentation du disque, les usagers encourent une amende de 35€.

Maintien des parkings gratuits

De nombreux parkings restent gratuits (parking du Val d'Oeting, parking du Centre d'Animation Culturelle, parking du Vieux Couvent, parking TGV-ICE, parking de la Rotonde, parking Robert Schuman). Il est rappelé que Forbach dispose d'autant de places de stationnement gratuites (1 000) que payantes (1 000).

Poursuite de l'opération « chèque-parking » au parking couvert Schroeder

Cette opération permet le stationnement gratuit dans le parking Schroeder jusqu'à 2 heures pour les clients des commerçants partenaires.

Ce parking, situé dans l'«hypercentre», vous offre, sur 5 niveaux, 220 places surveillées, couvertes pour l'essentiel, à usage horaire ou par abonnement. Il facilitera vos déplacements au coeur de la cité. Ouvert de 7h30 à 19h du lundi au samedi, le vendredi jusqu'à 20h.

Les abonnements

Une seule et même formule d'abonnement (sur les parkings uniquement) est en vigueur pour les résidants et pour les personnes qui travaillent de manière régulière au centre-ville.

Mois	15,00€
Trimestre	45,00€
Semestre	85,00€
Année	165,00€

Pour toute demande d'abonnement, que ce soit pour les résidants ou pour ceux travaillant à Forbach, veuillez vous adresser au bureau d'accueil de la Police Municipale (rue du Vieux Couvent – à l'arrière de la mairie)

Horaires d'ouverture
du lundi au jeudi 8h-12h/13h30-17h30,
le vendredi 8h-12h/13h30-16h30.
Tél : 03 87 84 31 30